

**Ouverture des journées communes EPSF – La lettre lacanienne
8 et 9 octobre 2005**

Il n'y a pas d'expérience commune, c'est peut-être regrettable, mais c'est un fait.

Quiconque est pris dans la passe, à quelque place qu'il occupe, est amené à construire un savoir singulier de sa participation à la procédure. Lacan dira que ce savoir est inéchangeable et intransmissible, néanmoins il peut être reconnu.

C'est pourquoi, et il est toujours utile de le souligner, la passe ne saurait se réduire à une aventure individuelle qui se justifierait du désir d'un seul, par exemple celui de Lacan, ou même de celui de quelques-uns, par exemple ceux qui l'ont mise en place en mai 1994 en fondant l'École de psychanalyse Sigmund Freud, ni même seulement du désir de ceux qui ont œuvré, il y a cinq ans, pour l'ouverture du Collège de la passe. Des trois associations alors contactées, seule ce qui était alors l'A.P.E.P a répondu à notre offre et en a pris le risque. Il faut rappeler que c'est dans l'expérience que l'A.P.E.P est devenue *La lettre lacanienne, une école pour la psychanalyse*.

La passe n'est donc pas une expérience commune, elle est, du fait du fonctionnement adopté, une pratique collective. La désignation des membres du collège par les derniers AE quelle que soit leur appartenance d'école, la possibilité offerte à tout analyste de désigner des passeurs, le fonctionnement du Collège : soit la permutation des cartels de passe puis leur dissolution passé le moment de conclure, le renouvellement des collèges tous les deux ans, les réunions publiques du Collège de la passe sont autant d'éléments qui concourent à faire de cette pratique une expérience collective. C'est une chose d'inclure le public dans le collectif de l'expérience, c'en est une autre de l'inclure dans le dispositif.

Pratique collective, expérience collective n'est pas pratique commune, surtout si on y ajoute la dissymétrie des structures institutionnelles. Il s'avère que cette dissymétrie n'a pas rendu l'expérience impossible, il n'y a aucune raison qu'elle soit soluble dans la proportion numérique, quelle qu'elle soit, des membres de chacune des deux écoles au collège de la passe. Cette dissymétrie a été au début de l'expérience indéniablement source de difficultés et de tensions, difficultés internes à chacune des deux associations et tensions entre les deux associations. Rétrospectivement, il me semble que ces tensions étaient dues plus à une méconnaissance réciproque du fonctionnement des associations qu'à des calculs politiques. Aujourd'hui cette dissymétrie peut être un point d'appui pour un questionnement renouvelé sur les structures associatives de nos deux écoles.

Ces structures, dans leur disparité, répondent-elles toujours aux exigences de l'expérience de la passe ? Ou, autrement dit, le nouage qui s'est fabriqué entre la passe, les cures et l'institution a-t-il été modifié dans son essence par la mise en commun du dispositif ?

Plutôt qu'un bilan, il s'agit de renouveler le bord par lequel peuvent être reprises les questions que nous pose la passe. Je pense d'abord à celles concernant la nomination : de quelle école l'AE nommé dans ce dispositif commun est-il l'analyste ? Au-delà de l'appartenance à l'une ou l'autre des écoles la nomination AE dans un tel dispositif modifie assurément le lieu dans lequel cette nomination s'effectue mais ne change-t-elle pas aussi les coordonnées de la nomination elle-même¹ ?

Quelques questions donc, en guise d'ouverture à ces deux demi-journées de travail destinées à éclairer cette expérience atypique dans le mouvement psychanalytique.

¹ J. François, « Quelques autres », *Carnets de l'E.P.S.F.*, n° 30.